

DECISION N°03/2026

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 11 DECEMBRE 2025

Séance du 4 février 2026 à 19H00

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 26 janvier 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121 - 17 du CGCT, suite à une première réunion du Bureau au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint, s'est réuni au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 8

votants : 17

Date de convocation :
26 janvier 2026

Etaient présents : Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.
En visioconférence : Jean-François RENARD, Anne LEFEBVRE.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Gil METTAI à Thierry BROCHOT, Nicole COLIN à Jean-Marie BONTEMPS, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Daniel DRAY.

Etaient absents : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGOO, Corry NEAU, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX, Patrice ROBIN

Assistaient également : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et Culturel », Caroline BAUDRY-IMOGAI, du Conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, Chargée de mission Paysage au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 11 décembre 2025.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 11 décembre 2025

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

Séance du 11 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 060-256005638-20260204-DECISION03_2026-AU



L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 20 novembre 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs	8

Etaient présents : Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel DRAY, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

En visioconférence : Anthony ARCIERO, Anne LEFEBVRE.

Avaient donné pouvoir : Jean-François RENARD à Anthony ARCIERO, Manoëlle MARTIN à Daniel DRAY, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Jacques RENAUD à Paule LAMOTTE, Thierry BROCHOT à Patrice MARCHAND, Stéphanie VON EUW à Jean-Marie BONTEMPS.

Etaient absents : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Corry NEAU, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Véronique BRETENOUX, Maire-Adjointe au Plessis-Luzarches, Dominique VERDRU, Maire-Adjoint à Saint-Vaast-de-Longmont, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission NATURA 2000, eau, carrières au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT et Nicolas LEBESGUE, Chargés de mission Paysage au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Avis sur le projet de développement du Golf du Lys ;
- Avis sur le projet de schéma régional des carrières d'Ile-de-France ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Adhésion à la convention de participation pour le risque santé souscrite par le Centre de gestion de l'Oise ;
- Questions diverses.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. AVIS SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DU GOLF DU LYS

Monsieur MARCHAND ne souhaitant participer ni au débat, ni au vote, passe la présidence de la séance à Monsieur DRAY.

Monsieur DRAY rappelle que le 13 novembre dernier, le Bureau a reçu les porteurs de projet qui ont présenté leur projet modifié.

Il explique qu'un projet d'avis a été rédigé sur la base des questions et observations émises.

Il donne lecture de ce projet d'avis.

Monsieur DRAY relève que le projet présenté ne s'apparente pas à une extension ou un complément de l'activité golf existante. Il demande quel est le pourcentage inscrit dans les règlements de PLU quand les extensions sont autorisées.

Monsieur BOUCHEZ répond 20%, 30% si vraiment on justifie ce pourcentage.

Monsieur DRAY met au vote le projet d'avis.

Monsieur MARCHAND ne participant pas au vote, l'avis proposé est validé à l'unanimité des membres.

3. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES D'ILE-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND reprend la présidence pour le projet d'avis sur le schéma régional des carrières d'Ile-de-France.

Monsieur BOUCHEZ rapporte qu'il a participé, en qualité de représentant du Parc naturel régional, à la dernière réunion de l'Agence régionale de la biodiversité d'Ile-de-France et que ce sujet a été traité.

Il explique qu'il a étudié le document et que, concernant le territoire des communes du Val d'Oise dans le PNR, il y a très peu de gisements, hormis quelques secteurs le long de la vallée de l'Oise ainsi que des gisements de ciment en forêt de Carnelle. Il ajoute que tous ces gisements sont finalement exclus.

Il est observé que le territoire Val d'Oisien du Parc est concerné par des gisements de gypse. Sylvie CAPRON souligne que ces gisements de gypse sont inscrits dans la Charte.

Monsieur BOUCHEZ indique que les autres Parcs naturels régionaux sont davantage impactés par le schéma, notamment le Gâtinais concerné par des gisements de silice.

Sylvie CAPRON explique que le schéma traite des Parcs naturels régionaux en stipulant que les projets de carrière doivent prendre en compte les Chartes.

Monsieur BOUCHEZ confirme que c'est un bon document.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'avis proposé.

4. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, Urbanisme, Paysage ».

Monsieur DRAY rapporte les dossiers suivants :

Commune de MOURS – expertise des arbres au stade municipal

La commune de MOURS souhaite mener une expertise phytosanitaire sur environ 60 arbres au stade municipal.

- Le montant des devis (plan de géomètre et expertise des arbres) est de 4 500 € HT ;
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 3 488 €.

Monsieur MARCHAND demande si le plan de géomètre est nécessaire. Solange DUCHARDT répond que oui, le plan qui sera rendu doit identifier précisément l'emplacement des arbres.

Commune de LUZARCHES – abattage et replantation d'arbres rue de Montrose

La commune de LUZARCHES souhaite procéder à l'abattage d'arbres morts puis à un renouvellement des arbres situés rue de Montrose.

- Le montant du devis est de 10 399 € HT ;
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 8 319 €.

Monsieur MANSOUX souligne que le PNR lui a fait baisser sensiblement le montant de cette opération en lui conseillant de solliciter un autre devis que celui qu'il avait.

Monsieur CHERON demande d'où viennent les arbres. Nicolas LEBESGUE répond que ce sont des essences cultivées en pépinière en France.

Commune de MORTEFONTAINE – plantation d'arbres et d'arbustes au parc du Temple et plantation de vivaces dans le village

La commune de MORTEFONTAINE souhaite planter 12 arbres et arbustes d'ornement et poursuivre ses efforts de végétalisation et de fleurissement du village.

- Le montant du devis est de 10 734,65 € HT ;
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 8 588 €.

Monsieur MARCHAND insiste sur le fait qu'il s'agit de plantes vivaces donc pérennes et qu'il faut être vigilant à ne pas financer plusieurs fois le fleurissement au même endroit.

Solange DUCHARDT répond que c'est bien l'esprit du fonds d'encourager les plantations de vivaces donc pérennes, contrairement aux plantes annuelles qu'il faut renouveler. Elle ajoute, qu'au bout de quelques années, les communes peuvent même dédoubler les plantes et en replanter à d'autres endroits de la commune.

Commune de RULLY – végétalisation du cimetière – 2^{ème} phase

La commune de RULLY souhaite poursuivre la végétalisation de son cimetière en procédant à la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces.

- Le montant des devis est de 14 283,50 € HT ;
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 11 427 €.

Commune de FLEURINES – végétalisation du cimetière

La commune de FLEURINES souhaite végétaliser son cimetière avec la plantation d'arbres et d'arbustes.

- Le montant des devis est de 1 942,30 € HT ;
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 554 €.

Monsieur BOUCHEZ ne participant pas au vote pour la demande de subvention de la commune de Mours, à l'unanimité, les membres du Bureau valident les dossiers présentés et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour les financer.

5. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE SANTE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Monsieur MARCHAND rappelle que les employeurs publics ont l'obligation de participer financièrement au risque santé pour leurs agents à partir du 1er janvier 2026.

Il rapporte que le Centre de gestion de l'Oise a lancé une mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque santé au profit des collectivités et qu'à l'issue

de la procédure, le Centre de gestion a souscrit une convention de participation auprès de la PNR à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Monsieur MARCHAND indique que le montant mensuel de la participation financière du Syndicat mixte pour chaque agent en activité ayant fait le choix de souscrire à la mutuelle issue de cette convention de participation est proposé à 15,00 € qui est le montant minimum.

Il propose de soumettre au prochain Comité syndical l'adhésion du Syndicat mixte du PNR à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le Centre de gestion de l'Oise et la MNT.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette proposition.

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il a deux sujets qu'il souhaite discuter avec le Bureau.

Projet de TELAMON concernant la construction de 3 bâtiments logistiques sur la zone d'activités de Bruyères-sur-Oise.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Bureau avait donné un avis défavorable sur le bâtiment C ainsi que sur les mesures compensatoires du projet.

Il donne la parole à Sylvie CAPRON.

Sylvie CAPRON explique qu'elle a été contactée par TELAMON qui, suite à l'enquête publique, doit rediscuter des mesures compensatoires.

Elle rapporte que TELAMON différerait, pour le moment, le bâtiment C et que l'arrêté préfectoral ne devrait concerner que les bâtiments A et B.

Elle ajoute TELAMON revoit les mesures compensatoires des bâtiments A, B et C ; ce qui signifie que le bâtiment C n'est pas abandonné.

Elle explique que plusieurs réunions ont eu lieu ainsi qu'une visite sur place et que TELAMON a indiqué, dans un mail, abandonner toute mesure de plantation sur les parcelles X7, X16 et X17 situées dans le périmètre Natura 2000 ainsi qu'au niveau des ripisylves de la Thève, sur les parcelles X6 et G16.

Elle ajoute que, pour les autres parcelles et les autres demandes du PNR, il n'y a pas d'engagement de TELAMON. Elle donne lecture du mail.

Elle ajoute qu'elle craint que les arbres et arbustes qui ne seront pas plantés dans les zones Natura 2000 le soient sur les autres parcelles dont on avait déjà demandé l'exclusion des plantations.

Elle explique que, pour compenser les plantations avec lesquelles le PNR n'est pas d'accord, TELAMON propose une mesure d'accompagnement avec le propriétaire pour rouvrir une zone humide dans le marais du Lys, conformément à un plan de gestion établi par la Fédération des chasseurs de l'Oise.

Sylvie CAPRON informe qu'elle s'est rapprochée de la Fédération des chasseurs qui lui a répondu que le propriétaire s'était retiré du projet et qu'elle ne souhaite plus l'accompagner.

Elle estime qu'en dehors de l'abandon des plantations dans les zones Natura 2000 et sur les ripisylves de la Thève, les propositions de TELAMON sont très vagues.

Elle indique que TELAMON souhaite avoir la position du PNR sur ces nouvelles propositions.

Monsieur BOUCHEZ et Madame LAMOTTE répondent qu'il faut demander à ce que les arbres et arbustes soient plantés ailleurs, sur la plaine agricole, au niveau des champs captants.

Sylvie CAPRON répond que TELAMON ne veut pas changer de parcelles et de bénéficiaire des mesures compensatoires car il lui faudrait refaire un dossier et que cela allongerait les délais.

Monsieur MARCHAND répond que, si le projet n'est pas correct, il convient que TELAMON revoie ses délais.

Monsieur BOUCHEZ demande quelle est la position du Directeur de l'environnement du Conseil départemental du Val d'Oise.

Sylvie CAPRON répond que les services du Département sont bien au fait du problème ainsi que la directrice du CEEVO mais qu'il s'agit d'un projet soutenu par les élus départementaux.

Monsieur ARCIERO confirme que ce projet, situé sur une future plateforme intermodale route/fer/fluvial, est un projet départemental. Il demande si le PNR a eu une réponse au courrier qu'il a remis à Madame la Présidente du Département.

Monsieur MARCHAND répond que non.

Monsieur ARCIERO assure qu'il va relancer le Département.

Monsieur BOUCHEZ rappelle le trafic de camions que ce projet va générer. Il souligne que le projet MAGEO, tel qu'il avait été construit pour accueillir des containers est reporté et que le pont rail de Mours est repoussé d'année en année.

Monsieur MARCHAND propose de répondre à TELAMON qu'il attend des précisions sur toutes les mesures compensatoires et que celles présentées ne sont pas suffisantes. Il indique qu'une copie du courrier sera adressée aux membres présents.

Projet d'un hôtel/restaurant aux étangs de Comelles

Monsieur MARCHAND donne la parole à Sylvie CAPRON.

Sylvie CAPRON informe que l'Institut de France a abandonné le projet d'hébergement à la maison forestière de la Vignette en forêt de Chantilly mais qu'il revient avec un projet d'hôtel-restaurant aux étangs de Comelles.

Elle rapporte que l'Institut de France souhaite sauver le bâtiment des loges et réhabiliter le château de la Reine blanche en confiant ce site à un privé qui développerait une activité de restauration et d'hébergement.

Elle explique que, pour être rentable, l'hébergement devrait comporter au moins 45 chambres. Elle précise que l'Institut de France imagine la construction d'un bâtiment de 30 chambres sur le parking supérieur, la réhabilitation des bâtiments près de l'étang (5 hébergements) et la création de 10 hébergements insolites.

Elle indique que, jusqu'à présent l'ABF et la DREAL étaient opposés à un projet de cette envergure mais qu'aujourd'hui, Monsieur PEROT n'a pas le même point de vue que son prédécesseur.

Elle relate qu'elle a participé à une visite de terrain lundi dernier avec l'Institut de France, l'ABF et la DREAL pour étudier les possibilités de construction ; visite au cours de laquelle la DREAL et l'ABF se sont montrés ouverts à la construction d'un bâtiment sur le parking supérieur, si cela permettait d'améliorer le site.

Monsieur BONTEMPS demande où seraient reportées les places de stationnement, le parking du haut étant plein certains week-ends.

Sylvie CAPRON répond que des discussions a émergé l'intérêt d'une étude de programmation et d'aménagement tenant compte des contraintes écologiques et paysagères du site. Elle précise sur cette

étude traiterait aussi du trafic, des sens de circulation et des espaces de stationnement. Elle rapporte que la question d'un portage de cette étude par le PNR a été posée.

Enfin, elle informe que de son côté, l'Institut de France porterait un diagnostic des bâtiments, qui sont en très mauvais état.

Monsieur MARCHAND souligne qu'il s'agirait de financer une étude pour un projet privé.

Sylvie CARON répond qu'elle a demandé à l'Institut de France de payer 20% du montant de l'étude, si le PNR était amené à réaliser cette étude.

Monsieur MARCHAND suggère d'ajouter dans la convention que si le projet se réalisait, l'Institut de France restituerait au PNR le montant engagé par ce dernier.

Il pense qu'il serait opportun que le PNR soit effectivement maître d'ouvrage de cette étude pour mieux en maîtriser les contours. Il pose la question du montant et du financement.

Sylvie CAPRON répond que l'étude sur le domaine des Trois Châteaux à Coye-la-Forêt a coûté 28 000 € et qu'elle peut être financée sur le fonds « Etudes d'aménagement ».

Monsieur CHERON se demande s'il ne faudrait pas attendre les résultats des diagnostics sur les bâtiments avant de démarrer l'étude.

Monsieur MARCHAND répond que oui.

Il propose de répondre à l'Institut de France que le PNR est prêt à engager une étude une fois les résultats des diagnostics connus et en intégrant dans la convention une clause de remboursement du montant des frais engagés par le PNR si le projet voit le jour. Il observe que compte tenu des élections municipales, une validation du projet d'étude ne serait pas possible avant le mois de juin.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette proposition.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions diverses.

Constatant qu'il n'y a en a pas, Monsieur MARCHAND invite les membres du Bureau à se rendre au Comité syndical.

La séance est levée à 20H30.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président